

# RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

# SOMMAIRE

Préambule .....	3
I) Présentation générale du compte administratif 2024.....	4
II) Présentation des résultats 2024 par section.....	4
<b>A) La section d'exploitation</b> .....	4
1) Les recettes réalisées .....	4
2) Les dépenses réalisées .....	12
3) Les pénalités et les réfections kilométriques .....	18
<b>B) La section d'investissement</b> .....	20
1) Les recettes réalisées .....	20
2) Les dépenses réalisées .....	22
III) Analyse financière .....	23
<b>A) La dette</b> .....	23
<b>B) Le calcul de l'épargne</b> .....	24
<b>C) L'analyse de quelques ratios</b> .....	25
IV) Compte de gestion.....	25
V) Propositions d'affectation des résultats .....	28

## PREAMBULE

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a effectuées. Pour cela, le compte administratif présente les résultats de l'exécution budgétaire en retraçant toutes les dépenses et recettes réalisées au cours de l'année, y compris celles qui ont été engagées, mais non mandatées (restes à réaliser). La présentation du compte administratif repose sur trois objectifs :

- Rapprocher les prévisions et les réalisations effectives,
- Présenter les résultats comptables de l'exercice,
- Soumettre au conseil d'administration les résultats de l'exercice pour approbation par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice

Le compte administratif doit être en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable. Il retrace également toutes les recettes encaissées et toutes les dépenses émises.

Le compte de gestion est également soumis au vote du conseil d'administration.

## I)Présentation générale du compte administratif 2024

Le solde d'exécution retrace l'ensemble des recettes perçues et dépenses effectuées par MARTINIQUE TRANSPORT entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024. L'exercice 2024 est clôturé avec un résultat déficitaire de la section d'exploitation de **1 055 802,20 €** et un déficit d'investissement de **5 544 492,99 €**.

		DEPENSES (A)	RECETTES (B)	SOLDE D'EXECUTION (B-A)
REALISATION DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	156 818 767,35	155 762 965,15	-1 055 802,20
	Section d'investissement	19 079 862,94	13 535 369,95	-5 544 492,99

## II)Présentation des résultats 2024 par section

### A/La section d'exploitation

#### 1- Les recettes réalisées

Les recettes d'exploitation permettent de financer en priorité l'activité transport. Elles ont été réalisées à hauteur de **155 762 965,15 €** et sont constituées principalement :

##### ● Contributions financières des membres

Les contributions financières des collectivités membres demeurent la recette la plus importante pour MARTINIQUE TRANSPORT. Au titre de l'année 2024, elles s'élèvent donc à **77 500 000,00 €** (chapitre 74) selon la répartition suivante :

- CTM : 75 000 000 € (4 M€ en investissement soit un total de 79 M€)
- CACEM : 1 000 000 €
- CAESM : 1 000 000 €
- CAP NORD : 500 000 €

Depuis 2019, les contributions des EPCI demeurent stables tandis que la participation de la CTM en fonctionnement augmente de **23 %** entre 2022 et 2023 puis reste stable en 2024.

##### ● Versement mobilité

Le versement mobilité est une contribution patronale permettant le financement du transport public. La délibération du conseil d'administration du 23 octobre 2017 fixe le taux plafond de 2% applicable à toutes les entreprises employant 11 ou plus salariés. Cette recette constitue la deuxième source financière pour un montant **58 197 765,04 €** (chapitre 73).

Ci-après, le détail des sommes encaissées par mois :

Période comptable Martinique Transport	Total des contributions comptabilisées	Abattement pour non-recouvrement	Frais de gestion	Montant net perçu par Martinique Transport
01/2024	4 917 022,20 €	-196 680,89 €	-23 601,71 €	4 696 739,60 €
02/2024	5 888 779,57 €	-235 551,18 €	-28 266,14 €	5 624 962,25 €
03/2024	4 775 061,97 €	-191 002,48 €	-22 920,30 €	4 561 139,19 €
04/2024	5 921 751,28 €	-236 870,05 €	-28 424,41 €	5 656 456,82 €
05/2024	4 971 528,18 €	-198 861,13 €	-23 863,34 €	4 748 803,71 €
06/2024	4 981 464,85 €	-199 258,59 €	-23 911,03 €	4 758 295,23 €
07/2024	4 758 894,09 €	-190 355,76 €	-22 842,69 €	4 545 695,64 €
08/2024	4 931 200,09 €	-197 248,00 €	-23 669,76 €	4 710 282,33 €
09/2024	4 824 633,61 €	-192 985,34 €	-23 158,24 €	4 608 490,03 €
10/2024	4 715 710,12 €	-188 628,40 €	-22 635,41 €	4 504 446,31 €
11/2024	4 872 789,36 €	-194 911,57 €	-23 389,39 €	4 654 488,40 €
12/2024	4 972 971,97 €	-198 918,88 €	-23 870,27 €	4 750 182,82 €
<b>Total</b>	<b>60 531 807,29 €</b>	<b>-2 421 272,27 €</b>	<b>-290 552,69 €</b>	<b>57 819 982,33 €</b>
		Compensation 2023		377 782,71 €

### VERSEMENT MOBILITE PERCU EN 2024

**58 197 765,04 €**

L'URSSAF prend en charge le risque de non-recouvrement, c'est-à-dire la différence entre le versement mobilité déclaré et le versement mobilité encaissé (les restes à recouvrer). Ce risque est couvert par un abattement pour des frais de non-recouvrement de **4%** des contributions comptabilisées (pour la France le taux est de 0,5 %). S'y ajoutent en sus des frais de gestion prélevés au taux de **0,5%** des contributions après abattement pour non-recouvrement.

Le versement mobilité relève du secteur privé à hauteur de **55 %** et **45 %** du secteur public.

Période	Secteur privé	Secteur public	Total
01/2024	2 752 973,99 €	2 164 048,21 €	4 917 022,20 €
02/2024	3 382 196,90 €	2 506 582,67 €	5 888 779,57 €
03/2024	2 608 303,96 €	2 166 758,01 €	4 775 061,97 €
04/2024	2 746 635,54 €	3 175 115,74 €	5 921 751,28 €
05/2024	2 733 712,01 €	2 237 816,17 €	4 971 528,18 €
06/2024	2 737 463,05 €	2 244 001,80 €	4 981 464,85 €
07/2024	2 789 010,90 €	1 969 883,19 €	4 758 894,09 €
08/2024	2 796 964,12 €	2 134 235,97 €	4 931 200,09 €
09/2024	2 653 056,02 €	2 171 577,59 €	4 824 633,61 €
10/2024	2 559 459,01 €	2 156 251,11 €	4 715 710,12 €
11/2024	2 738 521,11 €	2 134 268,25 €	4 872 789,36 €
12/2024	2 786 112,97 €	2 186 859,00 €	4 972 971,97 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 284 409,58 €</b>	<b>27 247 397,71 €</b>	<b>60 531 807,29 €<sup>1</sup></b>

<sup>1</sup> Total avant abattement et frais de gestion

Le tableau ci-dessous met en évidence les sommes perçues par secteur d'activité :

<b>DETAILS PAR SECTEUR D'ACTIVITE</b>	<b>TOTAL</b>
Activités de services administratifs et de soutien	4 131 917,52 €
Activités financières et d'assurance	2 603 556,00 €
Activités immobilières	584 823,00 €
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 129 745,02 €
Administration publique	18 103 147,70 €
Agriculture, sylviculture et pêche	1 556 575,05 €
Arts, spectacles et activités récréatives	335 867,00 €
Autres activités de services	653 645,00 €
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	4 589 091,00 €
Construction	1 735 941,00 €
Enseignement	1 370 645,00 €
Hébergement et restauration	1 724 657,00 €
Industrie manufacturière	2 763 577,00 €
Industries extractives	94 313,00 €
Information et communication	1 327 231,00 €
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1 104 630,00 €
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1 040 778,00 €
Santé humaine et action sociale	12 808 805,00 €
Transports et entreposage	2 866 577,00 €
Autres	6 286,00 €
<b>TOTAL DES COTISATIONS</b>	<b>60 531 807,29 €</b>
Abattement pour non-recouvrement	-2 421 272,27 €
Frais de gestion	-290 552,69 €
Compensation 2023	377 782,71 €
<b>VERSEMENTS MOBILITE PERCU EN 2024</b>	<b>58 197 765,04 €</b>

### ● Taxe sur les carburants

Sur demande du Conseil d'Administration, la CTM a accepté au cours de sa séance plénière d'octobre 2017, de porter le taux de répartition de 3%, initialement imputé en faveur des communes et EPCI de plus de 50 000 habitants et ayant adopté un plan de déplacement urbain (PDU), à **7%**. Du fait du transfert de compétences, l'enveloppe correspondante est affectée directement à Martinique Transport depuis l'exercice 2018.

Sur la base de ce pourcentage de répartition, les versements comptabilisés correspondent aux versements de décembre 2023 à novembre 2024 pour un total de **7 254 171,37 €** (chapitre 75). Il est à noter que cette recette est en hausse de **1,22 %** par rapport à 2023.

Les montants encaissés par mois sont les suivants :

Période encaissement Préfecture	Période comptable MT	Montant net encaissé
12/2023	01/2024	645 482,09 €
01/2024	02/2024	604 746,36 €
02/2024	03/2024	621 680,34 €
03/2024	04/2024	593 570,44 €
04/2024	05/2024	622 978,07 €
05/2024	06/2024	561 691,81 €
06/2024	07/2024	645 695,17 €
07/2024	08/2024	594 762,33 €
08/2024	09/2024	622 685,05 €
09/2024	10/2024	637 350,47 €
10/2024	11/2024	514 822,05 €
11/2024	12/2024	588 707,19 €
<b>TOTAL TAXE SUR LES CARBURANTS 2024</b>		<b>7 254 171,37 €</b>

### ● Recettes commerciales du transport urbain et interurbain

Le montant total des recettes comptabilisées sur l'exercice 2024 s'élève à **9 668 764,34 €** (chapitre 70) pour les réseaux centre, nord et sud.

#### Les réseaux centre et nord

La RTM, exploitant du TCSP, assure des missions transversales sur les réseaux du centre, nord et maritime, notamment la vente de titres de transport.

En 2024, les recettes commerciales ayant fait l'objet d'un titre de recette correspondent à un montant total de **8 765 308,34 €** (chapitre 70) soit **1 557 548,34 €** pour le réseau centre et **7 207 760,00 €** pour le réseau nord pour la période allant de janvier 2023 à octobre 2024.

Du point de vue des encaissements, toutes les recettes commerciales au titre de l'année 2023 et 2024 collectées par la RTM n'ont pas encore été versées à MARTINIQUE TRANSPORT.

Au regard des informations transmises par la RTM, les recettes commerciales 2024 des réseaux centre, nord et maritimes sont réparties de la façon suivante :

RESEAU CENTRE	Points de vente		MT Ticket		TOTAL	
	Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant
Titres unitaires	186 972	274 673,85 €	19 640	30 037,25 €	206 612	304 711,10 €
Carnets	92 661	258 898,80 €	4 349	16 345,80 €	97 010	275 244,60 €
Abonnements	7 528	204 160,00 €	524	17 572,00 €	8 052	221 732,00 €
Boucans de la baie	2 341	4 682,00 €			2 341	4 682,00 €
Carnaval	8 948	32 449,25 €	829	4 004,00 €	9 777	36 453,25 €
Duplicata	201	2 010,00 €			201	2 010,00 €
Amendes					69	3 980,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>298 651</b>	<b>776 873,90 €</b>	<b>25 342</b>	<b>67 959,05 €</b>	<b>324 062</b>	<b>848 812,95 €</b>

Sur le centre, les points de vente restent les lieux privilégiés pour l'achat de titre de transport.

RESEAU NORD	Vente à bord		MT ticket		TOTAL	
	Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant
Titres conducteurs	2 052 000	3 664 800,00 €			2 052 000	3 664 800,00 €
Titres unitaires			40 892	73 877,20 €	40 892	73 877,20 €
Carnets			3 259	57 190,00 €	3 259	57 190,00 €
Abonnements			3 558	114 060,00 €	3 558	114 060,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 052 000</b>	<b>3 664 800,00 €</b>	<b>47 709</b>	<b>245 127,20 €</b>	<b>2 099 709</b>	<b>3 909 927,20 €</b>

Sur le réseau nord, l'achat de titres se fait principalement dans les bus, auprès des conducteurs.

## Le maritime

L'encaissement des recettes par Martinique Transport a débuté à partir du 1 juillet 2024 avec la mise en place de la DSP dite « forfait de charges » conclue pour une durée de 8 ans avec le délégataire BLUE LINES. Compte tenu des contraintes techniques liés aux distributeurs automatiques de tickets, la vente des titres s'est effectuée uniquement via l'application MT Ticket.

RESEAU MARITIME (de juillet 2024 à décembre 2024)	MT ticket	
	Quantité	Montant
Titres unitaires	14 517	96 604,40 €
Carnets	660	23 381,00 €
Abonnements	227	19 300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 404</b>	<b>139 285,40 €</b>

## Le réseau sud

S'agissant du sud, le délégataire MOBILITE SUD est chargé d'encaisser les recettes commerciales auprès des usagers et d'assurer le remboursement des recettes encaissées à tort. Pour cela, une convention de mandat a été conclue pour une durée de 6 ans à compter du 1 juillet 2024. Pour la première année d'exécution du contrat (du 1 juillet 2024 au 30 juin 2025), le mandataire versera des acomptes mensuels de **150 576,00 €**. A la fin de l'exercice, un mécanisme de réajustement sera opéré entre les recettes versées à Martinique transport et les recettes réellement encaissées par le délégataire.

Au regard des informations transmises par MOBILITE SUD, les recettes réelles de juillet 2024 à décembre 2024 sont réparties de la façon suivante :

RESEAU SUD	Agence		Boutique en ligne		Vente à bord		TOTAL	
	Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant
Titres unitaires	3 921	6 871,20 €	1 915	3 389,00 €	424 475	781 472,10 €	430 311	791 732,30 €
Carnets	2 447	34 449,00 €	612	9 139,00 €	49	792,20 €	3 108	44 380,20 €
PassLib (abonnements)	6 707	185 810,00 €	1 129	34 970,00 €	3	4,50 €	7 839	220 784,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 075</b>	<b>227 130,20 €</b>	<b>3 656</b>	<b>47 498,00 €</b>	<b>424 527</b>	<b>782 268,80 €</b>	<b>441 258</b>	<b>1 056 897,00 €</b>

### ● Titres de transport scolaire

Cette recette commerciale provient de l'achat de titres de transport scolaire, à l'exception des circuits scolaires inclus dans la convention de DSP du secteur sud (année scolaire 2023-2024). Les produits de ces ventes sont versés directement sur le compte de la régie de recettes de MARTINIQUE TRANSPORT (virement ou carte bancaire) ou sur le compte ouvert à la Banque Postale au nom du régisseur (en espèce ou carte bancaire).

Au titre de l'année 2024, le montant perçu s'élève à **2 227 968,36 €** (chapitre 70) et provient principalement des paiements par carte bancaire en ligne à **86,40 %**.

Parallèlement, 91 dossiers de remboursement de frais de transport scolaire ont été traités soit un montant total remboursé de **9 106,10 €** (**6 087,95 €** de 2024 et **3 018,15 €** des années antérieures). Le montant net des recettes, après la déduction des remboursements, s'élève à **2 218 862,26 €**.

### ENCAISSEMENT PAR TYPE DE PAIEMENT

Espèces (A)*	Carte bancaire en ligne (B)	Carte bancaire TPE (C)	Virement (D)	Total encaissé hors remboursements (A+B+C+D)
129 832,02 €	1 924 862,77 €	58 229,01 €	115 044,56 €	2 227 968,36 €

\*Paiements effectués via La Banque Postale

S'agissant des frais liés au compte ouvert à La Banque Postale, le détail des différents coûts est le suivant :

<b>Abonnement</b>	
Frais trimestriel de tenue de compte	54,00 €
Abonnement mensuel	13,90 €
<b>Service Eficash<sup>1</sup></b>	
Nombre d'opérations	4 515
Coût mensuel	291,00 €
Coût par opération	7,00 €
<b>Service Opnet<sup>2</sup></b>	
Abonnement (à compter de septembre 2023)	19,53 €
Coût de transfert de fichiers <sup>3</sup>	3,50 €
Commission par opération	0,09 €

<sup>1</sup> solution permettant de payer l'abonnement scolaire en espèces ou par carte bancaire auprès d'un bureau de poste

<sup>2</sup> solution permettant de télécharger la liste des paiements et de les intégrer dans le logiciel des inscriptions scolaires afin de mettre à jour les paiements

<sup>3</sup> ≤ 21 fichiers par mois : gratuit

> 21 fichiers par mois : tarif appliqué + TVA par fichier dès le 1er fichier

#### FRAIS BANCAIRES

Compte à la trésorerie (A)	Compte à la Banque Postale (B)	Total frais bancaire (A+B)
6 805,86 € <sup>4</sup>	29 150,45 €	35 956,31 €

<sup>4</sup> Commissions bancaires pour les paiements par carte bancaire via le logiciel d'inscription scolaire (CB en ligne) et les TPE (présents à Martinique Transport).

Le tableau récapitulatif des recettes d'exploitation se présente comme suit (extrait de la page 7 du compte administratif) :

<b>RECETTES D'EXPLOITATION (en €)</b>				
Chapitres	Libellés	Budget 2024	Réalisé 2024	Taux d'exécution
013	Atténuation de charges	0,00	2 092,64	-
70	Ventes produits fabriqués, prestations	15 629 000,00	11 890 644,75	76,08%
73	Produits issus de la fiscalité	57 000 000,00	58 197 765,04	102,10%
74	Subventions d'exploitations	77 500 000,00	77 500 000,00	100,00%
75	Autres produits de gestion courante	7 300 000,00	7 254 173,06	99,37%
77	Produits exceptionnels	600 000,22	918 289,66	153,05%
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION</b>		<b>158 029 000,22</b>	<b>155 762 965,15</b>	<b>98,57%</b>
002	Excédent d'exploitation reporté N-1	3 107 360,78	0,00	0,00%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>161 136 361,00</b>	<b>155 762 965,15</b>	<b>96,67%</b>

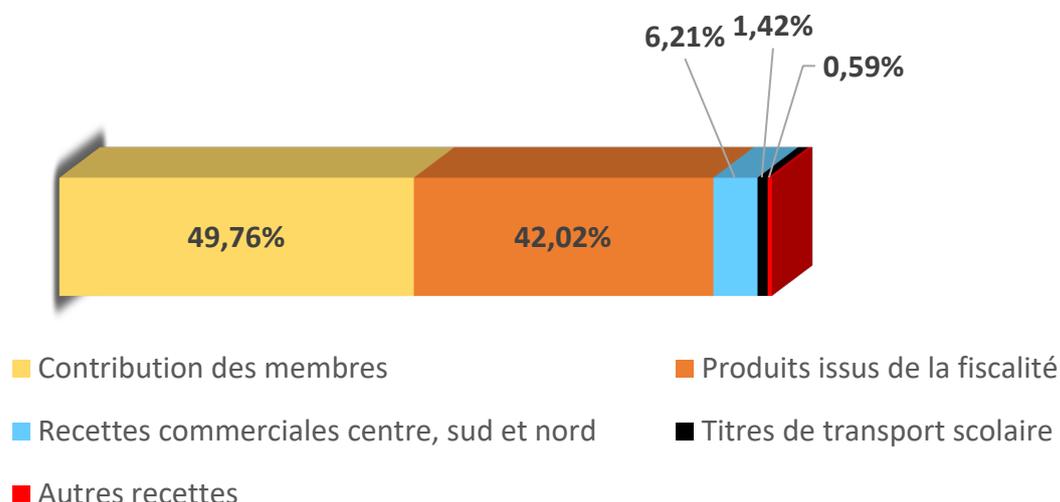
Les recettes réelles d'exploitation prévues au budget 2024 ont été réalisées avec un taux d'exécution de **98,57%**.

Les produits issus de la fiscalité perçus ont été supérieurs à la prévision du budget 2024. A contrario, les prévisions sur la taxe sur les carburants, les titres de transport scolaire et les recettes commerciales n'ont pas été atteintes.

	Montant prévu au BP 2024 après DM 2	Montant réel perçu	Ecart favorable/défavorable
Subventions CTM, EPCI	77 500 000,00 €	77 500 000,00 €	0,00 €
Versement mobilité	57 000 000,00 €	58 197 765,04 €	1 197 765,04 €
Taxe sur les carburants	7 300 000,00 €	7 254 171,37 €	-45 828,63 €
Titres de transport scolaire	2 538 000,00 €	2 218 862,26 €	-319 137,74 €
Recettes commerciales centre, sud et nord	13 091 000,00 €	9 671 782,49 €	-3 419 217,51 €
<b>Total des recettes certaines</b>	<b>157 429 000,00 €</b>	<b>154 842 581,16 €</b>	<b>-2 586 418,84 €</b>

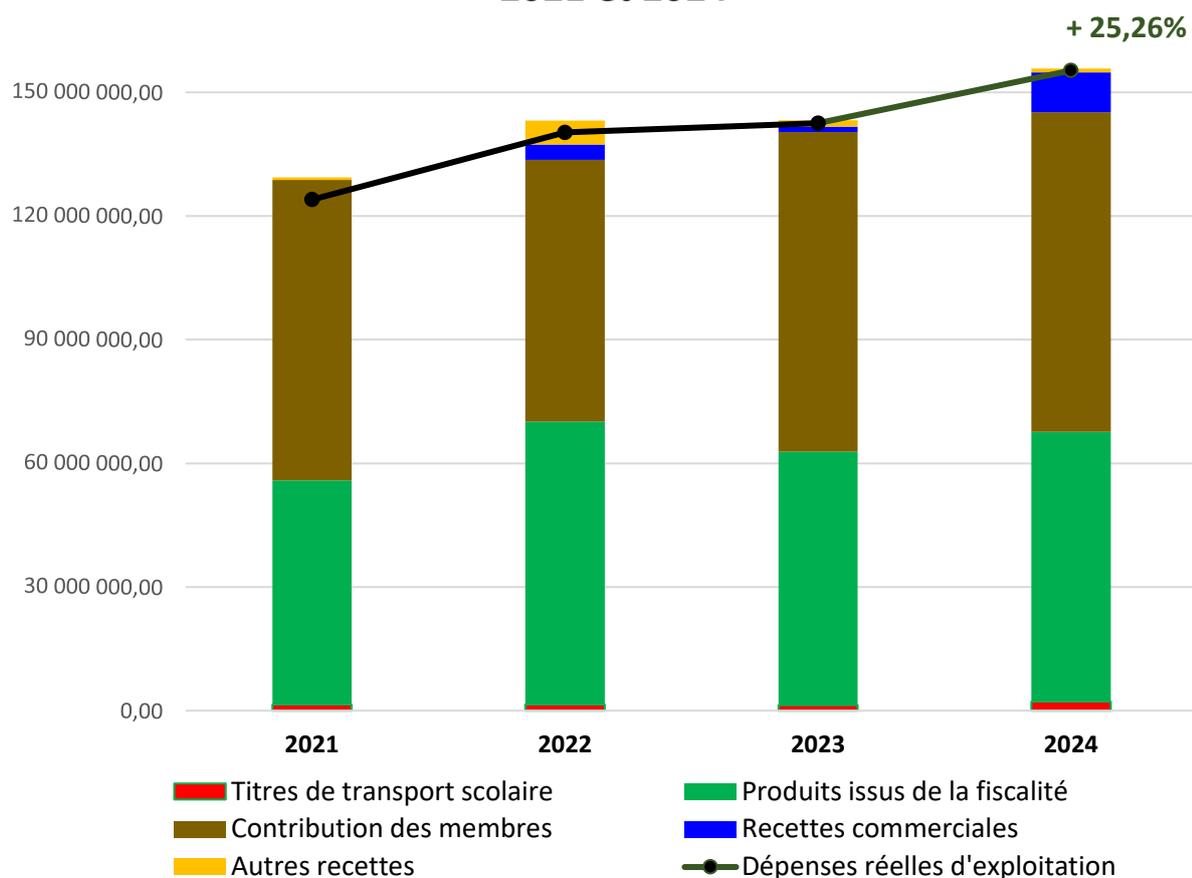
La répartition des recettes d'exploitation du compte administratif 2024 se présente comme suit :

### Répartition des recettes réelles d'exploitation 2024



**91,78 %** des recettes réelles d'exploitation en 2024 proviennent des collectivités membres et des produits issus de la fiscalité. Ces financements constituent la principale ressource pour la structure et permettent à MARTINIQUE TRANSPORT d'honorer les charges inhérentes à l'activité transport qui sont en augmentation depuis la création de Martinique Transport.

## Evolution des recettes réelles d'exploitation entre 2021 et 2024



On observe une croissance de **25,26 %** des dépenses réelles d'exploitation de MARTINIQUE TRANSPORT sur la période 2021/2024 alors que la croissance des recettes réelles ne représente que **20,41 %** sur la même période. La progression des dépenses reste donc plus dynamique que celles des recettes.

## 2-Les dépenses réalisées

Les dépenses réalisées de la section d'exploitation s'élèvent à **156 818 767,35 €**. Elles sont consacrées principalement à l'activité transport.

### ● Transport terrestre de personnes

Ce type de transport constitue le premier poste des dépenses réelles de la section d'exploitation. Le transport terrestre mobilise **92,44 %** des dépenses réelles. On retrouve :

► **Le transport urbain sur le centre** qui concerne uniquement les 10 marchés gérés directement par MARTINIQUE TRANSPORT depuis le 1 août 2020 (chapitre 011). La gestion du transport sur le secteur centre génère une charge financière de **34 586 614,21 €** dont **2 504 296,26 €** versés pour la rupture conventionnelle validée par le conseil d'administration

du 14 mars 2023. La mise en place de ce dispositif s'appuie sur un plan de départ volontaire des salariés exerçant les activités professionnelles de conducteurs, d'administratifs et de techniciens dans toutes les entreprises titulaires de marchés de prestations de transport urbain du réseau centre.

► **Le transport urbain sur le nord** dont le coût financier total s'élève à **28 786 007,57 €** (chapitre 011) et est mis en œuvre par trois entreprises titulaires des marchés gérés directement par MARTINIQUE TRANSPORT et une entreprise sous-traitante. On distingue le transport sur le nord caraïbe qui a nécessité un budget de **9 225 654,65 €** et le transport sur le nord atlantique pour **19 560 352,92 €** (chapitre 011).

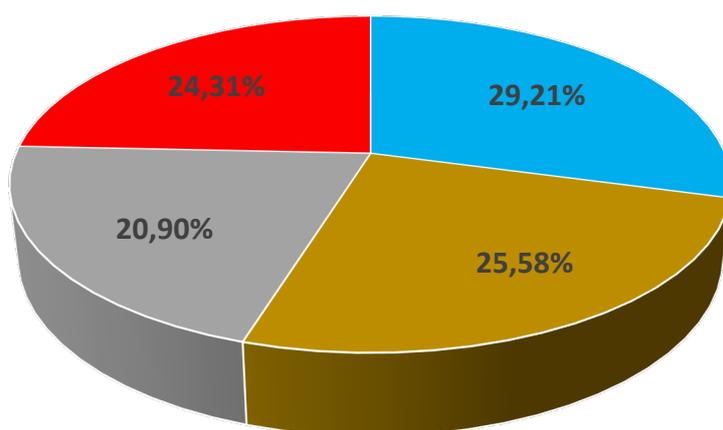
Le suivi, la coordination et la supervision des services de transport sur les secteurs centre et nord est assurée par **la Régie des Transports de Martinique (RTM)**. Pour la réalisation de ces différentes missions, la subvention qui a été versée à la RTM est de **24 740 507,72 €** dont **4 740 507,72 €** versés au titre des indexations 2022 et 2023 (chapitre 65).

► **Le transport urbain sur le sud** dans le cadre de la DSP mixte, qui a été clôturé au 30 juin 2024, a nécessité une enveloppe financière de **14 780 320,37 €** (chapitre 65). A cela s'ajoute la DSP dite « forfait de charges » qui a débuté au 1 juillet 2024 et qui a mobilisé un budget de **15 502 550,90 €** (chapitre 011).

Le territoire sud a donc nécessité un financement total de **30 282 871,27 €**

**Le financement du transport urbain/interurbain terrestre a donc nécessité un budget de 118 396 000,77 € soit une augmentation de 6,18 % par rapport à 2023.**

### TRANSPORT TERRESTRE EN 2024



■ SECTEUR CENTRE   ■ SECTEUR SUD   ■ RTM   ■ SECTEUR NORD

## ● Transport scolaire

Les dépenses relatives au transport scolaire sont comptabilisées au niveau du chapitre 011 pour un montant total de **18 267 510,24 €**. Cette charge représente **17,57 %** du chapitre 011.

On y retrouve :

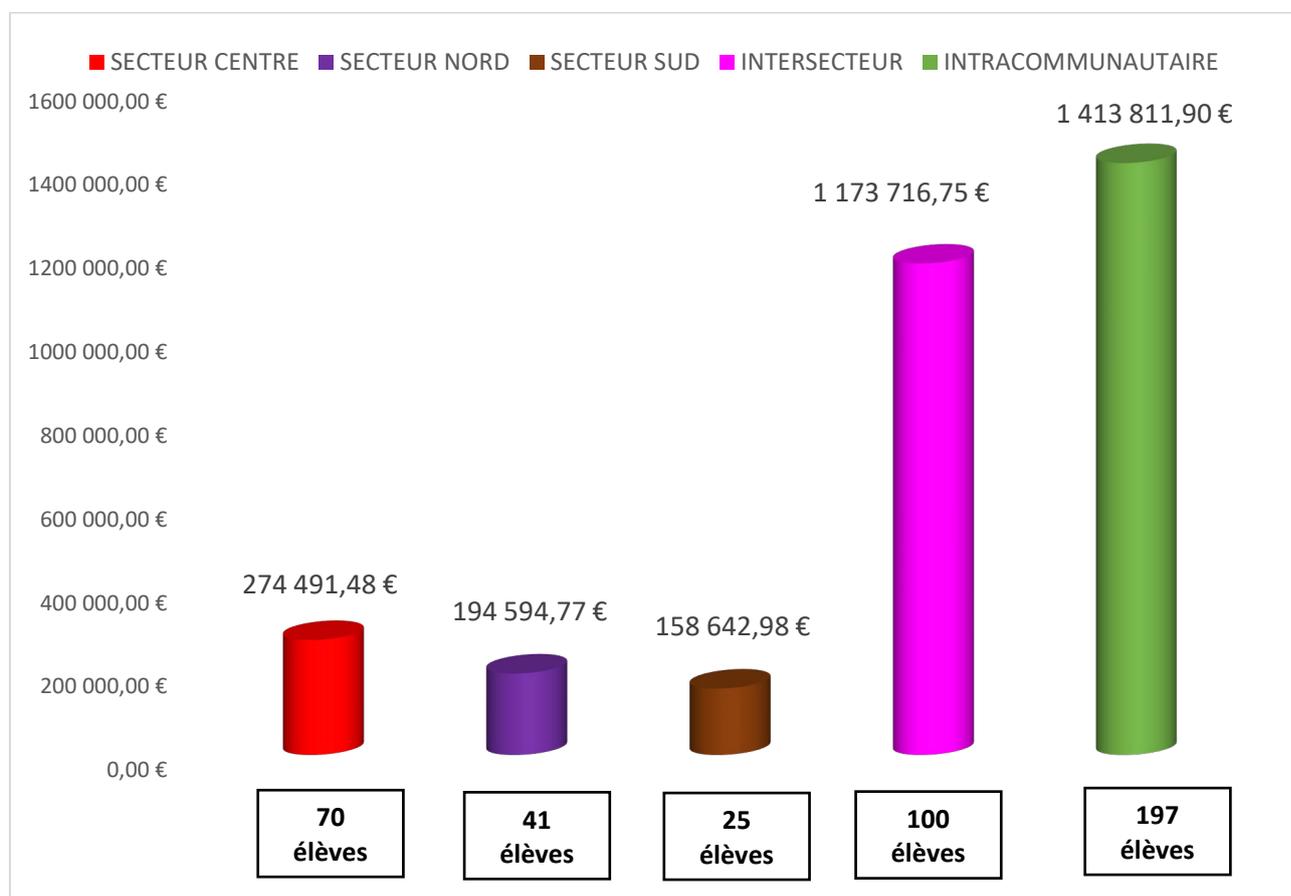
### 1) Le transport scolaire ordinaire qui engendre un coût financier de **15 039 905,57 €** selon la répartition suivante :

- **12 523 461,19 €** pour 13 lots sur les secteurs intra-communal, intracommunautaire et intercommunautaire de janvier 2024 à juin 2024 puis les 22 lots renouvelés à partir du 1er septembre 2024.
- **2 516 444,38 €** pour 7 lots sur le secteur nord.

### 2) Le transport scolaire adapté

Ce type de transport est géré par le biais d'un marché public composé de 19 lots intervenant sur tout le territoire. En 2024, la gestion a généré un coût de **3 215 257,88 €** pour environ 433 élèves inscrits pour l'année scolaire 2024/2025. Le nombre d'élèves peut évoluer jusqu'à la fin de l'année.

Par secteur, ce coût est composé comme suit :



A cela s'ajoutent **11 675,84 €** remboursés à 11 parents qui ont assuré le transport de leur enfant avec leur véhicule personnel durant l'année 2023/2024. Le montant à rembourser est déterminé à partir d'un prix de base de 0,49 € appliqué au nombre de kilomètres parcourus entre le domicile et l'établissement scolaire et le nombre de jours scolarisés.

Le coût global du transport scolaire adapté s'élève donc à **3 226 933,72 €** pour 444 élèves.

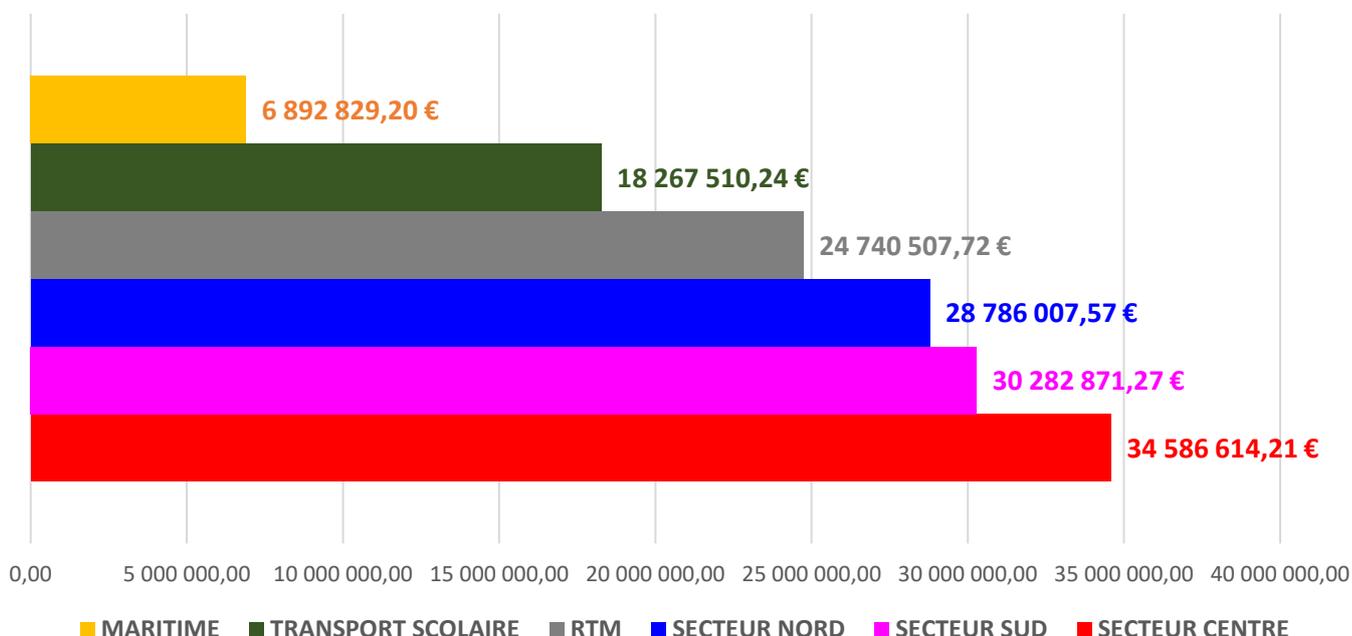
- 3) Le transport de type B** qui intervient en absence de tout moyen collectif adapté. 1 parent a bénéficié de ce remboursement pour un montant de **670,95 €** au titre de l'année scolaire 2023/2024.

### ● Transport maritime

La convention de délégation de service public conclue avec la Compagnie Martiniquaise de Navigation est arrivée à échéance au 30 juin 2024. Elle concernait la desserte de quatre lignes : trois lignes « trans-baie » entre Fort-de-France et Trois-Ilets, une ligne entre Fort-de-France et Case-Pilote. Le montant perçu par le délégataire représente **2 770 448,11 €** à la suite du remboursement des loyers des navires de janvier à mai 2024 d'un montant de **480 340,00 €**.

A partir de juillet 2024, la nouvelle DSP signée avec le délégataire Blue Lines représente une dépense de **3 392 366,09 €** (chapitre 65). De plus, une avance d'un montant de **730 015,00 €** a été versée en investissement.

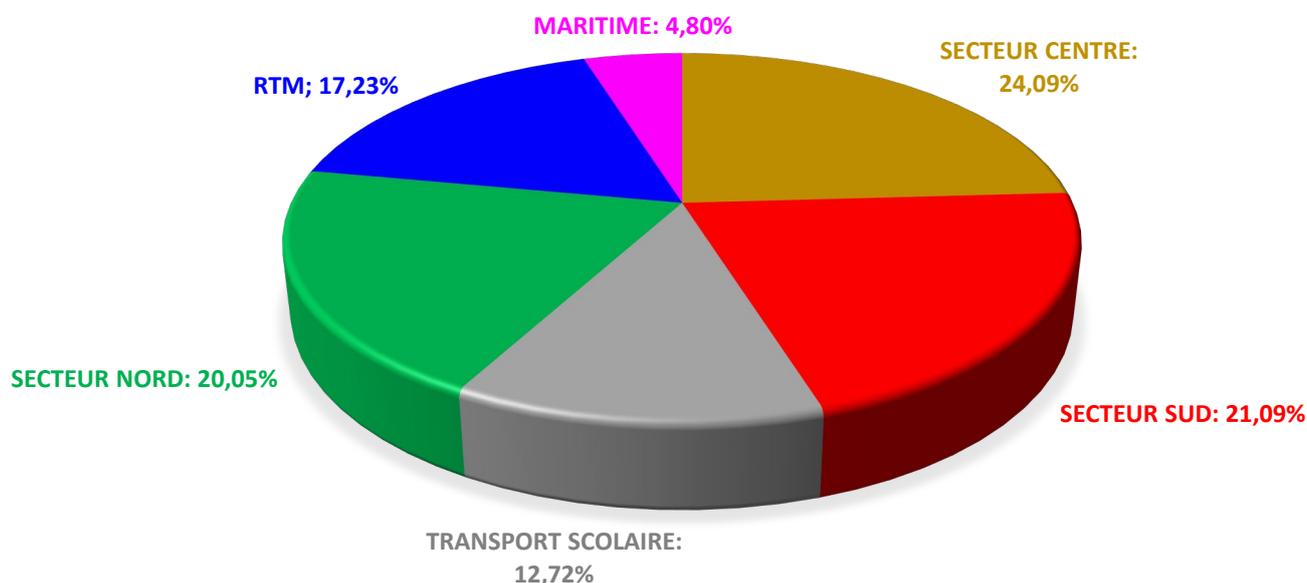
### ACTIVITE TRANSPORT EN 2024: 143 556 340,21 €



Le coût total du transport qui s'élève à **143 556 340,21 €** représente **92,44 %** des dépenses réelles d'exploitation (**155 294 301,16 €**).

La répartition du coût du transport par secteur est la suivante :

## RÉPARTITION DU COÛT DU TRANSPORT PAR SECTEUR EN 2024



### ● Ressources humaines

Pour un effectif de 74 agents au 31 décembre 2024 dont 18 contractuels de droit public et 5 apprentis contractuels de droit privé. Les charges de personnel (chapitre 012) représentent **3,04 %** des dépenses réelles de fonctionnement.

### Répartition des agents par catégorie au 31/12/2024

FILIERE	CATEGORIE HIERARCHIQUE	FONCTIONNAIRES & STAGIAIRES	CONTRACTUELS	APPRENTIS	TOTAL
ADMINISTRATIVE	A	8	2		10
	B	2	7		9
	C	19	4		23
TECHNIQUE	A	3	1		4
	B	7	3		10
	C	12	1		13
SANS FILIERE	SANS CATEG. HIERAR.			5	5
<b>TOTAL</b>		<b>51</b>	<b>18</b>	<b>5</b>	<b>74</b>

Le personnel se répartit en trois filières : **56,76 %** des agents sont dans la filière administrative (42 agents), **36,49 %** dans la filière technique (27 agents) ainsi que **6,76 %** d'agents en

apprentissage (5 agents) avec une majorité de femmes, très présente dans la filière administrative. Actuellement, les agents de MARTINIQUE TRANSPORT travaillent à temps complet avec une durée de travail hebdomadaire allant de 35H à 39H.

### **Répartition des agents par filière, catégorie hiérarchique et sexe au 31/12/2024**

FILIERE	CAT. HIERAR	Femmes	Hommes	Total
ADMINISTRATIVE	A	5	5	10
	B	7	2	9
	C	21	2	23
TECHNIQUE	A	3	1	4
	B	4	6	10
	C	2	11	13
SANS FILIERE	SANS CAT. HIERAR	4	1	5
<b>TOTAL</b>		<b>46</b>	<b>28</b>	<b>74</b>

La politique en matière de Ressources Humaines en 2024 a abouti à la réalisation de certains chantiers qui se déclinent comme suit :

- Reconduction et optimisation des conditions du télétravail
- Attribution de la prime de pouvoir d'achat aux agents éligibles avec une participation employeur à 100%
- Révision à la hausse des montants des titres-restaurant
- Mise à jour des modalités d'utilisation du Compte Epargne Temps (CET).
- Mise à jour des conditions de remboursement des frais de déplacement
- Mise en place de la protection sociale complémentaire avec une participation employeur à hauteur de 40 euros pour le volet santé et 20 euros pour le volet prévoyance
- Déploiement du dispositif d'attribution de cartes de libre circulation au personnel de Martinique Transport sur l'ensemble des réseaux de transports urbains, interurbains et maritimes
- Accompagnement par le Centre de Gestion de Martinique pour l'élaboration du Document Unique
- Sensibilisation aux risques par la mise en place de formation en intra
- Mise en place de formation en intra : « Sensibilisation à la langue des signes », « Préparation à la retraite », « Manipulation des extincteurs », « Le sauveteur ou la sauveteuse secouriste du travail ».

#### ● Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles du chapitre 67 concernent des dépenses effectuées de façon exceptionnelle au cours de l'année. Il s'agit principalement de la rupture conventionnelle dans le cadre des marchés du centre pour un montant de **2 504 296,26 €**

### 3-Les pénalités et les réfections kilométriques

Dans le cadre des marchés liés à l'exploitation des différents réseaux, des pénalités ou des réfections peuvent être appliquées en cas de non-respect des conditions d'exécution établies au préalable par les deux parties.

En 2024, ont été comptabilisées des pénalités pour un montant total de **25 115,03 €** pour le transport scolaire (chapitre 77). Celles-ci concernent des manquements au niveau des équipements des véhicules et l'exécution de la desserte.

Concernant le réseau centre, le montant des réfections kilométriques s'élève à **660 749,21 €**, pour le réseau nord à **445 790,41 €** et pour le réseau sud à **205 028,62 €**. Ces déductions ont été appliquées directement sur les montants mensuels versés aux différents prestataires.

Ci-dessous, le détail des pénalités pour le transport scolaire :

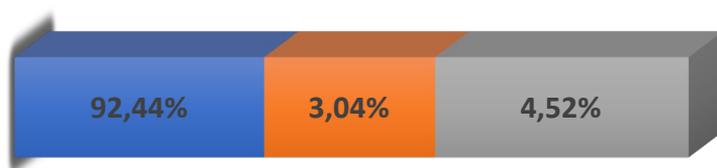
<b>DETAIL DES PENALITES DU TRANSPORT SCOLAIRE</b>	
<b>EQUIPEMENTS</b>	<b>10 000,00 €</b>
Non respect de l'âge maximum des véhicules	7 500,00 €
Non-respect des obligations d'entretiens et de propreté du véhicule	200,00 €
Véhicules non déclarés au parc	1 000,00 €
Non utilisation des matériels et équipements (SAE, billettique...)	300,00 €
Absence de plaque directionnelle avec le numéro de ligne scolaire	1 000,00 €
<b>EXECUTION DE LA DESSERTE</b>	<b>15 115,03 €</b>
Transport d'élèves debout et/ou en sureffectif	4 000,00 €
Transport de personnes étrangères au service	500,00 €
Non exécution du trajet du matin, midi ou du soir	500,00 €
Absence d'accompagnateurs	9 415,03 €
Non respect des horaires de l'établissement	200,00 €
Absence de communication à l'AOT dans les 2H suivant un incident	500,00 €

Le tableau récapitulatif des dépenses d'exploitation se présente comme suit (extrait de la page 7 du compte administratif) :

<b>DEPENSES D'EXPLOITATION (en €)</b>				
<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Budget 2024</b>	<b>Réalisé 2024</b>	<b>Taux d'exécution</b>
011	Charges à caractère général	107 653 819,29	103 968 014,13	96,58%
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 776 074,00	4 720 580,95	98,84%
65	Autres charges de gestion courante	44 044 338,06	43 825 864,62	99,50%
66	Charges financières	326 625,00	174 567,20	53,45%
67	Charges exceptionnelles	2 811 037,65	2 605 274,26	92,68%
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION</b>		<b>159 611 894,00</b>	<b>155 294 301,16</b>	<b>97,29%</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	-
042	Opérations ordre transfert entre sections	1 524 467,00	1 524 466,19	100,00%
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION</b>		<b>1 524 467,00</b>	<b>1 524 466,19</b>	<b>100,00%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>161 136 361,00</b>	<b>156 818 767,35</b>	<b>97,32%</b>

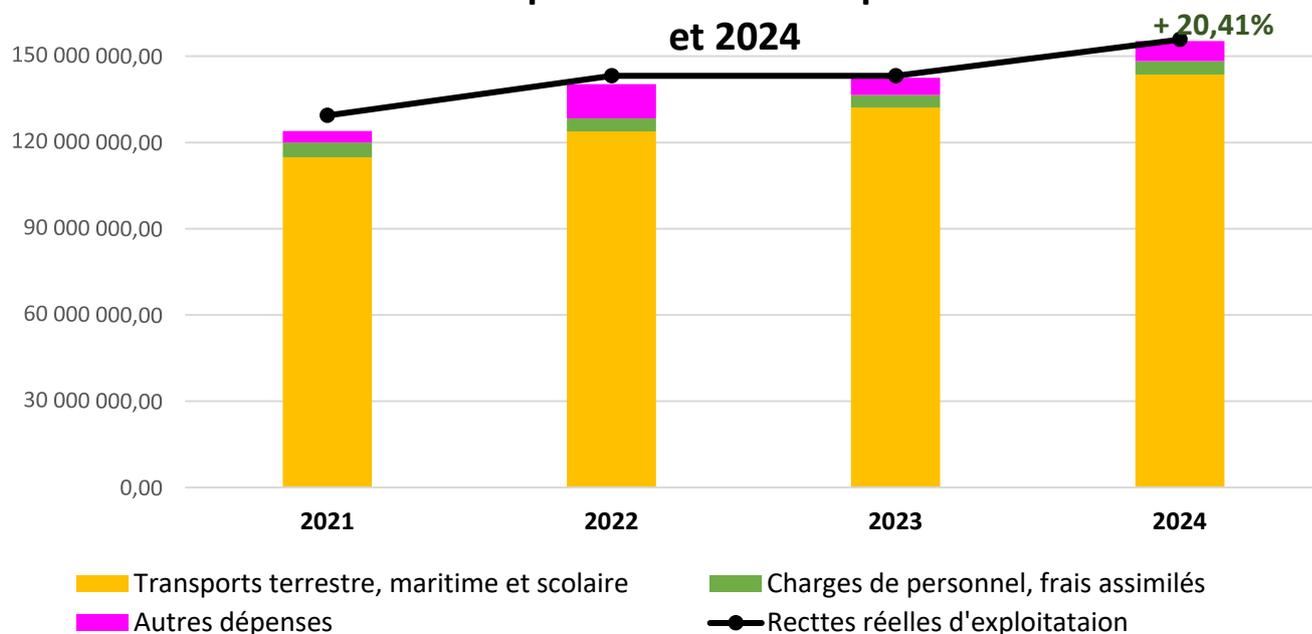
Les dépenses réelles prévues au budget 2024 ont été réalisées avec un taux d'exécution de **97,29%**.

## Répartition des dépenses réelles d'exploitation 2024



- Transport terrestre, maritime et scolaire
- Charges de personnel
- Autres dépenses

## Evolution des dépenses réelles d'exploitation entre 2021 et 2024



## B/La section d'investissement

### 1- Les recettes réalisées

Les recettes d'investissement s'élèvent à **155 762 965,15 €** au titre de l'année 2024. Ces ressources financières proviennent de :

## ● Contribution financière de la CTM

La participation financière de la CTM à la section d'investissement représente un montant de **3 000 000,00 €** (chapitre 13). Le solde, **1 000 000,00 €** de l'année 2024, a été inscrit au niveau des restes à réaliser et sera intégré au budget 2025.

A cela s'ajoute le solde de **1 000 000,00 €** de la contribution de 2023.

## ● Emprunt

Par délibération du 23 avril 2023, le Conseil d'administration a validé la souscription d'un emprunt de **6 800 000,00 €** auprès de la Caisse d'Épargne pour financer l'acquisition de 23 bus pour compléter les parcs des réseaux nord (2) et centre (21). Ce prêt a été mobilisé en 2024 pour une durée de 8 ans.

## ● Amortissement

L'amortissement des biens acquis a été comptabilisé au chapitre 040 pour **1 524 466,19 €**.

Le tableau récapitulatif des recettes d'investissement se présente comme suit (extrait de la page 8 du compte administratif) :

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)				
Chapitres	Libellés	Budget 2024	Réalisé 2024	Taux d'exécution
13	Subventions d'investissement	6 824 241,00	4 000 000,00	58,61%
16	Emprunts et dettes assimilées	6 800 000,00	6 800 000,00	100,00%
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>13 624 241,00</b>	<b>10 800 000,00</b>	<b>79,27%</b>
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	-
040	Opération ordre de transfert entre sections	1 524 467,00	1 524 466,19	100,00%
041	Opérations patrimoniales	1 210 904,52	1 210 903,76	100,00%
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 735 371,52</b>	<b>2 735 369,95</b>	<b>100,00%</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	6 099 978,48	0,00	0,00%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>22 459 591,00</b>	<b>13 535 369,95</b>	<b>60,27%</b>

L'écart constaté entre le budget 2024 et le réalisé 2024 du chapitre 13 est lié au non-versement des subventions européennes relatives aux projets SAEIV et billettique (premières tranches). Au regard des dépenses réalisées, ces subventions s'élèvent à **650 215,15 €** pour l'acquisition de la solution SAEIV et **641 464,97 €** pour l'acquisition du système billettique

## 2- Les dépenses réalisées

Les dépenses d'investissement 2024, pour un montant total de **19 079 862,94 €**, concernent :

### ● Contrat PPP

Les loyers d'investissement du contrat PPP s'élèvent à **6 102 538,61€** (chapitre 23). Ces sommes ont été versées aux prêteurs Agence Française de Développement (AFD), Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), et à la société Caraïbus.

### ● Emprunts

Le remboursement en capital de la dette au chapitre 16 pour **353 789,62 €** provient du prêt de la Caisse d'Épargne dont les remboursements ont débuté en juin 2024. Ces deux premiers points sont détaillés au chapitre III.

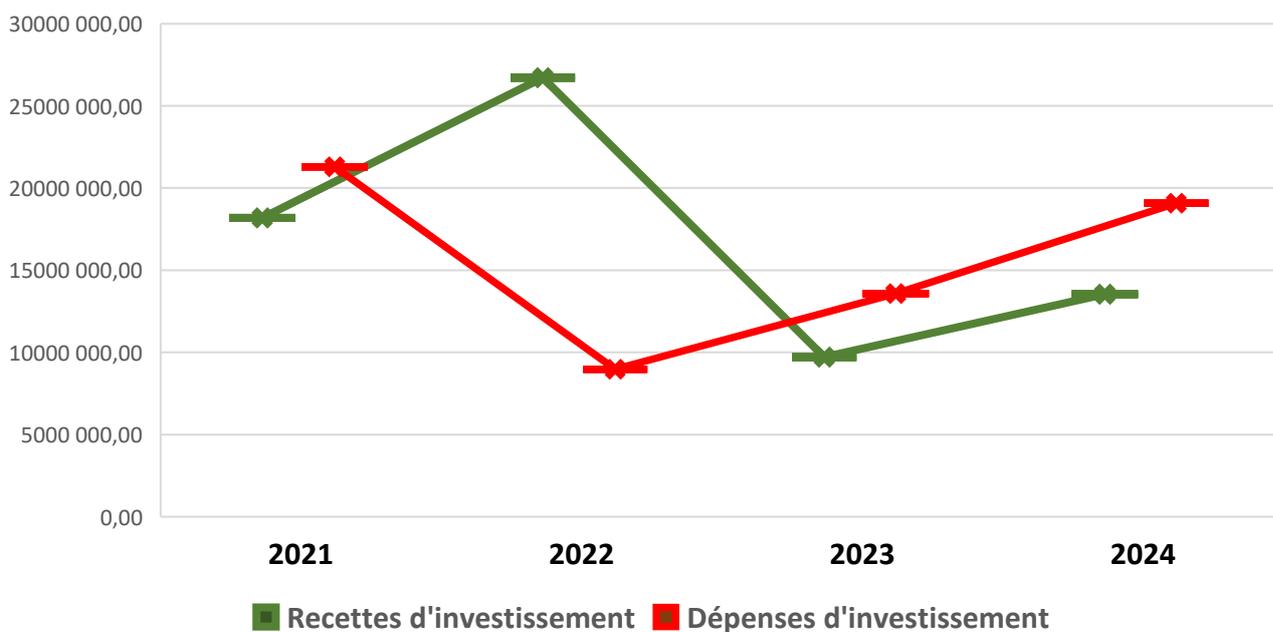
### ● Equipement

Les dépenses d'équipement aux chapitres 20 et 21 concernent les investissements nécessaires pour le fonctionnement de l'établissement et du réseau.

Le tableau récapitulatif des dépenses d'investissement se présente comme suit (extrait de la page 8 du compte administratif) :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)				
Chapitres	Libellés	Budget 2024	Réalisé 2024	Taux d'exécution
16	Emprunts et dettes assimilées	354 050,00	353 789,62	99,93%
20	Immobilisations incorporelles	310 922,55	0,00	0,00%
21	Immobilisations corporelles	13 553 713,93	10 567 030,16	77,96%
23	Immobilisations en cours	7 030 000,00	6 948 139,40	98,84%
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>21 248 686,48</b>	<b>17 868 959,18</b>	<b>84,09%</b>
041	Opérations patrimoniales	1 210 904,52	1 210 903,76	100,00%
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 210 904,52</b>	<b>1 210 903,76</b>	<b>100,00%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>22 459 591,00</b>	<b>19 079 862,94</b>	<b>84,95%</b>

## Evolution des dépenses et des recettes d'investissement entre 2021 et 2024



## III)Analyse financière

### A/La dette

La dette de MARTINIQUE TRANSPORT est liée aux loyers versés trimestriellement dans le cadre du contrat PPP, mais également au remboursement d'un emprunt et d'un loyer au titre d'un crédit-bail.

Concernant le contrat de partenariat public privé (PPP), il comporte deux types de loyers qui impactent la section d'exploitation et la section d'investissement :

- **Les loyers de fonctionnement** sont comptabilisés à l'article 6516 « Maintenance » pour un montant de **863 245,23 €** au titre de l'année 2024. Il s'agit des charges relatives à la maintenance courante et entretien, la gestion et les impôts/taxes, qui concernent uniquement la société Caraïbus.

- **Les loyers d'investissement** sont pris en compte au niveau de l'article 235 « Part investissement PPP » pour une somme de **6 102 538,61 €** versée aux prêteurs et à la société Caraïbus.

Le tableau ci-dessous reprend les différents montants supportés par le budget 2024 :

Loyers de fonctionnement pour l'exercice 2024	863 245,23 €
Loyers d'investissement pour l'exercice 2024	6 102 538,61 €
<b>Total général</b>	<b>6 965 783,84 €</b>

En 2024, l'annuité de la dette remboursée s'élève à **521 629,02 €** soit **167 839,40 €** en intérêt et **353 789,62 €** pour le capital de la dette. L'état de la dette se présente de la façon suivante :

Dette	Caisse d'épargne
<b>Montant initial</b>	<b>6 800 000,00 €</b>
Première date de remboursement	28/06/2024
Dernière date de remboursement	28/06/2032
Durée du prêt	8 ans
Profil d'amortissement	Trimestriel
<b>Capital restant dû au 01/01/2024</b>	<b>6 800 000,00 €</b>
Remboursement du capital de la dette en 2024	353 789,62 €
Intérêt en 2024	167 839,40 €
<b>Capital restant dû au 31/12/2024</b>	<b>6 446 210,38 €</b>

S'agissant du loyer payé à BPCE LEASE REUNION (crédit-bail) pour le système billettique déployé sur le secteur centre en 2014 pour un coût d'achat de **1 913 954,05 €**, le remboursement s'est réalisé pour un montant de **116 092,52 €** soit un loyer mensuel de **29 023,13 €** de janvier 2024 à avril 2024. Ce dossier est aujourd'hui clos.

## B/Le calcul de l'épargne

Le calcul de l'épargne permet d'apprécier la santé financière d'une collectivité notamment sa capacité à dégager de la ressource interne pour financer les opérations d'investissements de l'exercice.

	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles d'exploitation (1)	129 042 696,08	142 787 150,35	141 677 687,34	154 844 675,49
Dépenses réelles d'exploitation (2)	123 883 624,70	133 727 254,13	142 422 041,66	152 514 459,70
<b>Epargne de gestion(1-2) (3)</b>	<b>5 159 071,38</b>	<b>9 059 896,22</b>	<b>-744 354,32</b>	<b>2 330 215,79</b>
Résultat financier (4)	-73 458,65	-41 875,13	-31 606,57	-174 567,20
Résultat exceptionnel (5)	305 571,50	-6 141 985,77	1 472 673,12	-1 686 984,60
<b>Epargne brute ou capacité d'autofinancement (3+4+5) (6)</b>	<b>5 391 184,23</b>	<b>2 876 035,32</b>	<b>696 712,23</b>	<b>468 663,99</b>
Remboursement en capital de la dette (7)	2 606 631,39	2 152 773,85	2 741 494,04	353 789,62
<b>Epargne nette ou capacité d'autofinancement nette (6-7)</b>	<b>2 784 552,84</b>	<b>723 261,47</b>	<b>-2 044 781,81</b>	<b>114 874,37</b>

MARTINIQUE TRANSPORT dégage un taux d'épargne brute de **0,30 %** en 2024 (épargne brute / recettes réelles d'exploitation). Il s'agit de la part des recettes d'exploitation qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes d'exploitation et qui ont été consacrées à une partie des investissements.

## C/L'analyse de quelques ratios

Les ratios financiers sont des outils de gestion qui permettent d'apprécier la situation financière d'une collectivité. Ils mettent en évidence les forces et les faiblesses d'une structure. Au titre de l'exercice 2024, ils s'établissent comme suit :

### **Dépenses de personnel/ dépenses réelles d'exploitation : 3,04 %**

Les charges de personnel sont parfaitement maîtrisées, elles ne représentent que 3,04 % des dépenses réelles d'exploitation.

### **Dépenses transports / dépenses réelles d'exploitation : 92,44 %**

92,44 % des dépenses réelles d'exploitation sont consacrées aux dépenses afférentes à l'activité transport sur l'ensemble du territoire (hors études). Il s'agit du premier poste de dépense du budget de MARTINIQUE TRANSPORT.

### **Contribution des membres en fonctionnement/ recettes réelles d'exploitation : 49,76 %**

Les contributions des membres demeurent néanmoins une ressource financière essentielle pour l'établissement et lui permettent de faire face aux dépenses de fonctionnement et singulièrement celles relatives à l'activité transport.

### **Fiscalité/ recettes réelles d'exploitation : 42,02 %**

La fiscalité, composée du versement mobilité et de la taxe sur les carburants constituent la deuxième ressource financière.

## IV)Compte de gestion 2024

Les résultats du compte administratif de l'ordonnateur sont en concordance avec le compte de gestion du comptable. Pour la section d'exploitation, on note un déficit pour les deux sections, soit **1 055 802,20 €** pour la section d'exploitation et **5 544 492,99 €** pour la section d'investissement sans la prise en compte des restes à réaliser.

La balance du compte de gestion vous est présentée ci-après :

## Résultats budgétaires de l'exercice

01500 - MARTINIQUE TRANSPORT-AOTU

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Previsions budgétaires totales (a)	22 459 591,00	161 136 361,00	183 595 952,00
Titres de recette émis (b)	13 535 369,95	155 769 053,10	169 304 423,05
Réductions de titres (c)		6 087,95	6 087,95
Recettes nettes (d = b - c)	13 535 369,95	155 762 965,15	169 298 335,10
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	22 459 591,00	161 136 361,00	183 595 952,00
Mandats émis (f)	19 079 862,94	162 136 993,39	181 216 856,33
Annulations de mandats (g)		5 318 226,04	5 318 226,04
Depenses nettes (h = f - g)	19 079 862,94	156 818 767,35	175 898 630,29
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	5 544 492,99	1 055 802,20	6 600 295,19

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

01500 - MARTINIQUE TRANSPORT-AOTU

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	6 099 978,48		-5 544 492,99		555 485,49
Fonctionnement	3 107 360,78		-1 055 802,20		2 051 558,58
<b>TOTAL I</b>	<b>9 207 339,26</b>		<b>-6 600 295,19</b>		<b>2 607 044,07</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>9 207 339,26</b>		<b>-6 600 295,19</b>		<b>2 607 044,07</b>

## V) Propositions d'affectation des résultats 2024

L'affectation des résultats consiste à couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Les résultats de l'année 2024 se présentent comme suit :

<b>Section d'exploitation (en €)</b>	
Recettes totales d'exploitation	155 762 965,15
Dépenses totales d'exploitation	156 818 767,35
Résultat de l'exercice	-1 055 802,20
Résultat net d'exploitation reporté N-1	3 107 360,78
<b>Résultat à affecter (I)</b>	<b>2 051 558,58</b>
Recettes reportées	0,00
Dépenses reportées	-629 996,85
<b>Résultat cumulé</b>	<b>1 421 561,73</b>

<b>Section d'investissement (en €)</b>	
Recettes totales d'investissement	13 535 369,95
Dépenses totales d'investissement	19 079 862,94
Solde d'exécution de la section d'investissement	-5 544 492,99
Résultat net d'investissement reporté N-1	6 099 978,48
<b>Résultat net d'investissement</b>	<b>555 485,49</b>
Recettes reportées	2 291 680,12
Dépenses reportées	-1 980 813,25
<b>Excédent de Financement (II)</b>	<b>866 352,36</b>

La section d'investissement dégage un excédent de financement de 866 352,36 € après la prise en compte des restes à réaliser. En conséquence, il n'y a pas d'affectation du résultat à l'article 1068. Les crédits seront donc repris de la façon suivante :

- le solde d'exécution reporté en recette d'investissement (001) pour 555 485,49 € ;
- le résultat d'exploitation reporté en recette d'exploitation (002) pour 2 051 558,58 €.

**En conclusion**, les membres du Conseil d'Administration sont invités à délibérer sur :

- l'approbation du compte de gestion 2024
- l'approbation du compte administratif de l'exercice 204
- l'affectation des résultats telle que proposée ci-après :

<b>PROPOSITION DE DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (R 001)	555 485,49 €
Résultat d'exploitation reporté (R 002)	2 051 558,58 €